



## Rencontrer une diversité de besoins en situation de pénurie de places : un enjeu crucial pour l'égalité des chances et l'inclusion sociale

Anne-Françoise Dusart, novembre 2012

*Intervention lors de l'Université d'Automne de la Ligue des Familles, «Pénurie de places d'accueil de l'enfance, que faire ? », 13 novembre 2012*

Je voudrais vous parler du rôle de premier plan que peuvent jouer les lieux d'éducation et d'accueil des jeunes enfants pour l'inclusion sociale des familles. De toutes les familles, mais en particulier des plus fragilisées d'entre elles.

Le point d'attention est focalisé aujourd'hui sur les milieux d'accueil de la petite enfance, mais lorsque je parle de lieux d'éducation et d'accueil, je fais également référence à l'école maternelle, qui comme vous le savez, connaît aussi une situation de pénurie de places, en particulier à Bruxelles.

On le sait, les lieux d'accueil et d'éducation, outre leur fonction de garde ou économique, assument aussi une fonction éducative et sociale :

- ① **éducative** ; les lieux d'EAJE de qualité contribuent à l'éducation et au développement de l'enfant ; en les fréquentant, l'enfant apprend le français, à vivre dans une collectivité, à comprendre et à maîtriser les codes qui leur seront nécessaires dans la suite de sa vie ; il y acquiert toute une série de compétences. Des lieux d'EAJE de qualité contribuent à casser la spirale de la reproduction sociale. Ils représentent aussi souvent pour le très jeune enfant, sa première entrée dans la société, le premier lieu de rencontre avec l'autre (en-dehors de sa famille proche), le premier lieu où il est confronté à l'altérité, à la différence, et donc à la diversité ;
- ① **sociale** parce qu'ils représentent pour les familles des lieux où se tissent des liens sociaux et où peuvent se partager les pratiques éducatives. Des lieux de co-éducation et de soutien à la parentalité, ce qui est particulièrement important pour les familles très isolées, qui ne peuvent pas compter sur une famille élargie. « Il faut tout un village pour éduquer un enfant » ou autrement dit, pour qu'un enfant grandisse et s'ouvre au monde, il a besoin de bien plus d'adultes que ses parents. Ceci a été mis en évidence dans les travaux du DGDE : « *Dans toutes les sociétés, nous voyons que les fonctions parentales sont partagées, divisibles entre plusieurs personnes et qu'elles dépassent toujours la famille* »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Baudart, L., De Vos, B., Sommer, M.(Eds), Comment contribuer à la réduction des inégalités sociales dans le champ socio-éducatif ? Problématisation et recommandations, travaux menés par le Délégué général aux droits de l'enfant, Bruxelles, juin 2011.

Parler des différentes fonctions des lieux d'EAJE, c'est reconnaître que l'accès à l'accueil est ou devrait être un **droit, un choix inconditionnel pour chaque enfant et chaque famille**. L'accès à des services d'accueil de qualité est d'ailleurs un droit reconnu par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Or, dans les faits, force est de constater que pour de nombreuses familles, et en particulier pour les plus fragilisées d'entre elles, la situation est plutôt celle d'un non-choix. La pénurie de places d'accueil, couplée à une représentation encore très restrictive des réels besoins d'accueil des familles, entraîne encore bon nombre de lieux d'éducation et d'accueil à faire des choix sur base de critères de priorité - voire d'exclusivité - tels que :

- ⌚ priorité aux enfants dont les 2 parents travaillent
- ⌚ priorité aux familles résidant dans la commune
- ⌚ priorité aux frères et sœurs
- ⌚ priorité aux demandes d'accueil régulier, ou à temps plein, ou encore à long terme
- ⌚ priorité aux premiers inscrits
- ⌚ etc

De tels critères ne sont ni prévus ni reconnus par la réglementation. En effet, l'Arrêté Milieux d'Accueil<sup>2</sup>, en promouvant la non-discrimination et l'accessibilité pour tous, condamne clairement ce type de pratiques, stipulant en outre que les milieux d'accueil doivent réserver au moins 10% des places pour des situations particulières.

A ces pratiques que je viens d'évoquer, s'ajoutent également toute une série de freins qui « sélectionnent » les familles avant même l'inscription ; ainsi par exemple, l'inscription par téléphone privilégie les familles qui parlent bien le français et qui sont familières des procédures par téléphone ; la nécessité de devoir s'inscrire longtemps à l'avance (à partir du 3<sup>ème</sup> mois révolu de grossesse) privilégie les parents bien informés de cette nécessité, ceux qui sont capables d'anticiper leurs besoins, ceux qui ont un emploi stable.

A cela s'ajoute le fait que certaines familles n'identifient même pas les lieux d'accueil comme leur étant potentiellement accessibles. C'est d'ailleurs ce que constate également BADJE au niveau de l'accueil durant le temps libre : *« De nombreux enfants issus de milieux vivant la pauvreté et la grande pauvreté restent encore derrière la porte de l'extrascolaire : leurs familles ne trouvent pas la porte d'entrée aux activités ou n'imaginent pas qu'elles leur soient accessibles. »*<sup>3</sup>

Tout cela a évidemment pour effet de reléguer au second plan les familles qui ne correspondent pas à ce modèle, ou qui ont d'autres besoins.

Or, les besoins d'accueil sont divers, tout comme les familles dont ceux-ci émergent, et concernent tant l'enfant que ses parents :

- ⌚ besoin de reprendre une formation
- ⌚ d'avoir du temps pour chercher un emploi
- ⌚ de faire des démarches administratives

<sup>2</sup> Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant réglementation générale des milieux d'accueil, 27 février 2003.

<sup>3</sup> Badje, « L'extrascolaire sans barrière » 2010-2011, Rapport d'activités, Bruxelles, 2011

- ⌚ d'être soutenu dans son rôle de parent
- ⌚ de partager avec d'autres autour des pratiques éducatives
- ⌚ de voir son enfant se socialiser de façon précoce
- ⌚ Ou encore, tout simplement, besoin de souffler !

Certains de ces besoins sont-ils plus légitimes que d'autres ? Pourquoi privilégier tel besoin plutôt que tel autre ?

En situation de pénurie, tous les choix paraissent injustes. Si je réserve des places d'accueil pour des enfants issus de familles fragilisées, je le fais peut-être au détriment d'autres enfants issus de familles où les parents travaillent et ont un emploi stable, risquant peut-être de mettre à mal l'équilibre parfois précaire de celles-ci, et les contraignant à trouver d'autres solutions d'accueil qui ne sont peut-être pas celles de leur choix.

Néanmoins, le système actuel pénalise surtout les familles qui sont déjà dans les difficultés, les privant d'un moyen important pour leur permettre de s'en sortir.

Trop souvent aujourd'hui, de jeunes mères renoncent à s'inscrire à des cours d'alphabétisation car elles ne trouvent pas de solution de garde pour leur enfant, des parents postposent une formation ou la recherche d'un emploi car ils ne trouvent pas de place dans des lieux d'éducation et d'accueil.

Pour en revenir au dicton de tout à l'heure concernant le partage des fonctions parentales « *il faut tout un village pour élever un enfant* », les travaux du DGDE soulignaient à quel point la façon de partager cette parentalité sociale aujourd'hui était paradoxale et même choquante puisque ce sont les familles les plus favorisées qui ont accès aux milieux d'accueil alors que les familles les plus défavorisées, elles, n'y ont pas accès.

Les milieux d'accueil devraient au contraire permettre à ces parents non seulement de s'investir dans un projet personnel pour améliorer leurs conditions de vie mais aussi de sortir de leur isolement et de se construire un réseau, un capital social.

### Ouvrir les portes à d'autres familles, à d'autres besoins ...

*Accueillir plus ...* Certains lieux d'éducation et d'accueil font cependant d'autres choix, et mettent en places des pratiques qui permettent **d'ouvrir leurs portes** à un plus grand nombre de familles, mais aussi et surtout aux familles qui, habituellement, n'y ont pas accès.

Les pratiques qu'ils mettent en place n'ont pas d'incidence directe sur le nombre total de places disponibles (ce n'est pas de leur ressort), mais elles visent à répartir les effets de la pénurie de manière moins inéquitable entre les familles.

Je parle notamment de **certains lieux de type « halte-accueil »** (mais ils ne sont pas les seuls), qui choisissent par exemple :

- ⌚ de ne pas accueillir les enfants dont les parents travaillent (partant du principe qu'ils n'ont pas pour mission de remédier au manque de places dans les lieux d'accueil « classique »),
- ⌚ de ne pas accueillir les enfants de parents dont les revenus dépassent un plafond déterminé
- ⌚ de ne pas accueillir d'enfants à temps plein

- ⌚ de fixer une durée maximale d'accueil par semaine (par exemple, pas plus de trois ½ jours par semaine par enfant) de manière à pouvoir accueillir un plus grand nombre d'enfants
- ⌚ de fixer des quotas pour assurer que la population accueillie reflète bien celle du quartier
- ⌚ ou encore, de se faire connaître ou de travailler en réseau avec les associations de quartier qui s'adressent aux familles, afin de montrer qu'ils sont destinés à toutes les familles, et pas uniquement à certaines familles privilégiées.

Mais je parle également de **certains PO, comme celui de la Ville de Bruxelles** par exemple, qui ont fait le choix d'aller au-delà des 10% prévus par la réglementation, et de réserver 30% des places de chacun de ses milieux d'accueil aux populations fragilisées, aux familles se trouvant dans des situations sociales difficiles.

Certains milieux d'accueil ont également le souci **de rentabiliser le plus possible les places disponibles**, s'inspirant des pratiques largement développées par les halte-accueil et les multi-accueil, partant du constat que certaines places laissées libres occasionnellement (par exemple, lorsqu'un enfant est absent pour cause de maladie ou de congé) peuvent constituer des solutions d'accueil d'appoint bien appréciées par certaines familles, en particulier par celles qui n'ont pas nécessairement besoin d'un accueil fixe et régulier, mais plutôt de moments occasionnels pour déposer leur enfant.

### **Mais il ne suffit pas d'ouvrir la porte ...**

*Accueillir mieux ...* Car une fois le seuil franchi par ces familles, encore faut-il qu'elles s'y sentent bien, réellement accueillies, reconnues dans leurs appartenances multiples. Ou autrement dit, après avoir trouvé UNE place dans un lieu d'accueil, encore faut-il y trouver SA place.

Ouvrir la porte à d'autres familles, c'est s'ouvrir à la diversité de celles-ci et de leurs besoins. C'est également accepter le fait que le lieu d'EAJE devienne, par essence, un lieu où se croisent différentes façons de regarder et de penser le monde, l'enfance, l'éducation. Cette diversité de regards vient de la diversité des cultures, mais également de la diversité des réalités sociales vécues par les familles, ainsi que de la diversité des modèles familiaux. On a parlé tout à l'heure des familles monoparentales, mais on pourrait aussi parler des familles homoparentales qui adoptent des enfants, ou encore des familles recomposées. L'ouverture des lieux d'EAJE entraîne que toutes ces diversités s'y côtoient.

Accueillir plus tout en accueillant mieux, ce n'est pas simple. Accueillir des familles qui ont des modèles, des valeurs, des modes de fonctionnement parfois très éloignés de ceux des professionnels est difficile. Répondre à de nouveaux besoins, accueillir parfois en urgence tout en améliorant la qualité d'accueil ne va pas de soi.

Cela nécessite pour les professionnels d'être des praticiens réflexifs, de remettre leurs pratiques en question, de déconstruire les évidences, d'interroger le sens des pratiques des uns et des autres, au-delà des chocs culturels.

Déconstruire les évidences, cela signifie changer de regard, de perspective. Un exemple ? Pour citer notamment Michel Vandebroek : « *Une chose est de considérer que les professionnels doivent faire preuve de tolérance à l'égard des pratiques familiales. Une*

*autre est d'avoir la volonté de remettre en question les normes qui créent les écarts, les déviances par rapport à celles-ci »<sup>4</sup>.*

Il est donc indispensable d'outiller les professionnels, de leur donner la possibilité de se former, d'avoir des temps de réunion et de supervision. Afin que les lieux d'accueil puissent assumer pleinement leur rôle d'inclusion sociale.

## Références bibliographiques

Accueil pour tous : l'inclusion sociale commence à la crèche, dossier in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n°26, hiver 2011-2012.

Badje, « L'extrascolaire sans barrière » 2010-2011 , Rapport d'activités, Bruxelles, 2011.

Baudart, L., De Vos, B., Sommer, M. (Eds), Comment contribuer à la réduction des inégalités sociales dans le champ socio-éducatif ? Problématisation et recommandations, travaux menés par le Délégué général aux droits de l'enfant, Bruxelles, juin 2011.

De Vos, B., Accessibilité des lieux d'accueil de la petite enfance et droits de l'enfant : quels liens ? In Actes de la matinée de réflexion et d'échanges "Diversité des familles et milieux d'accueil de la petite enfance : vers un accueil pour tous à Bruxelles ?", 21 mars 2011, RIEPP. Téléchargeable sur : <http://www.riep.be/spip.php?article37>

Dusart, A.-F., Accueil atypique en Communauté française : à la recherche des conditions optimales d'accueil, vers une politique d'égalité d'accès pour tous, Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance, Bruxelles, décembre 2007. Téléchargeable sur : [http://www.cereasbl.be/IMG/pdf/CERE\\_rapport\\_recherche\\_accueil\\_atypique.pdf](http://www.cereasbl.be/IMG/pdf/CERE_rapport_recherche_accueil_atypique.pdf)

Humblet, P., La pénurie de places d'accueil de jeunes enfants est-elle inéluctable ? Qui en supporte le poids ? A quel prix ? In Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n° 11, été 2003, pp.4-7.

Humblet, P., Note « pauvreté et petite enfance », Observatoire de l'enfant , Commission Communautaire française, 2006, p2. Téléchargeable sur <http://www.cere-asbl.be/spip.php?article21>

Humblet, P., Principe 1 : l'accès un droit pour tous les enfants, Vers une approche européenne de l'accueil de la petite enfance, Une politique publique proposée par Enfants d'Europe, Bruxelles, 2010. Téléchargeable sur <http://www.grandirabruelles.be/Publications/Europe/Principe1%20FR.pdf>

Humblet, P., Accès pour tous à l'école maternelle dans la Région de Bruxelles-Capitale. Effets de la croissance démographique récente sur l'entrée à l'école maternelle, Rapport de l'Observatoire de l'enfant 32/2010, Bruxelles, Octobre 2010.

La diversité en actes, dossier, in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n°24, hiver 2010-2011.

<sup>4</sup> Michel Vandenbroek, L'égalité des chances, un enjeu pour les lieux d'éducation et d'accueil, communication orale lors du colloque RIEPP « Accueillir la diversité des familles : contextes variés, pratiques partagées », Bruxelles, 23 octobre 2012.

Lorant, V., Humblet, P., Portel, M-I., L'accessibilité de l'accueil, in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n° 11, été 2003, pp.8-9.

Mangez, E., Joseph, M. & Delvaux, B., Les familles défavorisées à l'épreuve de l'école maternelle. Collaboration, lutte, repli, distanciation, CERISIS - UCL, 2002

Mouraux, D., Entre rondes familles et école carrée... L'enfant devient élève, De Boeck, Bruxelles, 2012.

Rayna, S., Belan, X. (éds), Quel accueil demain pour la petite enfance ? Elaborer une politique et des pratiques adaptées aux évolutions de la société française, Editions érès, Ramonville Saint-Agne, 2007.

Vandenbroeck, M., Eduquer nos enfants à la diversité sociale, culturelle, ethnique, familiale, ..., Editions érès, Ramonville Saint-Agne, 2005

Vandenbroeck, M., In verzekerde bewaring, honderdvijftig jaar kinderen, ouders en kinderopvang, Amsterdam, 2004.

Vandenbroeck, M. & Geens, N. (2011). Cartografie van de Nederlandstalige Brusselse kinderopvang 2. Evoluties 2005-2010. Gent - Brussel: Vakgroep Sociale Agogiek UGent - VGC.

Vrancken, J., Lahaye, W., Geerts, A. Et Coppée, C. (Eds), Pauvreté en Belgique. Annuaire 2012, Acco, Leuven, 2012.

Tout dans ce texte peut être cité ou mentionné librement, à condition d'en citer la source de la façon suivante :

Dusart, A-F., Rencontrer une diversité de besoins en situation de pénurie de places : un enjeu crucial pour l'égalité des chances et l'inclusion sociale, Analyse n° 11/2012 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, novembre 2012.